



EDITO:

Le printemps 2012 ressemble fort à celui de l'an passé, la ressource en eau sera d'avantage affectée du fait d'un hiver sans précipitation ce qui fait que notre rivière est à son niveau le plus bas.

Suite aux réunions entre les deux conseils généraux (37 et 41) il est annoncé quelques mesures, avec une remontée des barrages au 22 juin pour 2012. Celui de Civray pourra être remonté fin mai si une passe à anguilles est installée, une étude pour la construction d'une passe à poissons sur ce barrage est programmée. Il est évident que pour des raisons commerciales et de prestige pour le château de Chenonceau « On » met un point d'honneur à maintenir ce bief en eau, mais cela ne garantit pas la pérennité des autres barrages.

Nous voyons bien que certains technocrates ou fonctionnaires des services de l'état mettent un frein à toute évolution sur l'aménagement des ouvrages et imposent ou tentent d'imposer leur avis négatif aux collectivités locales et à leurs élus.

Notre mobilisation et nos actions doivent rester permanentes afin de démontrer le bienfait sur l'économie locale du Cher Navigable.

En attendant en 2012, le Cher ressemblera encore à un ruisseau.

C'est d'après ce constat que nous avons écrit aux Préfets 37 et 41 pour leur indiquer nos inquiétudes sur les conséquences de cette nouvelle sécheresse.

L'état actuel du Cher met en péril l'ensemble des activités liées à la rivière ainsi qu'à l'agriculture et au tourisme, nous demandons la remontée des barrages au plus tôt. (Lire courrier suivant)

Si rien ne change dans les semaines à venir je n'exclue pas une action d'envergure autour d'un de nos barrages d'ici la fin mai.

Lionel Chanteloup, Président

Extrait de la lettre aux préfets :Monsieur le Préfet,

La sécheresse bien présente conduit sans nul doute à brève échéance aux mêmes effets qu'en 2011 concernant la gestion des barrages mobiles du Cher :

Irrigation insuffisante par capillarité des terres de la vallée. Maintien impossible des zones humides et des zones de frai. Non renouvellement des nappes phréatiques puisqu'il n'y a pas stockage d'eau dans les biefs

Prolifération des plantes envahissantes et nocives. Dilution insuffisante de la pollution présente en amont. Gène pour les associations de bateaux-patrimoines, professionnels et sportifs

Cette lettre se veut porte-parole de nos adhérents : professionnels du tourisme, agriculteurs, associations d'activités nautiques, riverains

En conséquence nous sollicitons de votre part la remontée des barrages dès le mois d'avril ou mai au plus tard.. Nous sommes prêts à respecter la loi sur l'eau dans une concertation constructive qui ne prenne pas seulement en compte la migration des poissons et un seul bief d'intérêt privé: « à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles »

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de croire, monsieur le Préfet, à notre considération distinguée.

Le Président, *Lionel Chanteloup*

ETUDE GENERALE SUR LE CHER NAVIGABLE

NDLR : le terme initial « Canalisé » a été remplacé volontairement par Navigable

Dossier N° 3002 (politique de l'environnement et du développement durable)

Depuis la fin de la concession entre l'Etat et les Départements d'Indre et Loire et Loir-et-Cher en 2005, la question de la domanialité du Cher navigable a été reposée, sans qu'une collectivité se soit à ce jour prononcée en faveur du transfert du domaine public fluvial à son bénéficiaire. Dans l'attente du transfert, l'Etat a accepté une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public fluvial du Cher navigable. Cette AOT permet au syndicat de continuer à exploiter la rivière. **(NDLR : jusqu'à fin 2013 avant renouvellement)**



Par ailleurs, le Cher est classé au titre de l'article L432-6 du code de l'environnement et en application de l'arrêté du 1er août 2002, les ouvrages situés en barrage de ce cours d'eau devaient être franchissables en tout temps par l'anguille, la grande Alose, l' Alose feinte, la Lamproie marine et la Lamproie fluviatile à compter du 1er août 2007. La révision de ce classement en application de l'article L214-7 du code de l'environnement sur lequel s'est prononcé le Conseil Général lors de sa séance du 25 novembre 2011 ne changera pas ces obligations.

Enfin, pour valoriser les atouts touristiques du territoire entre Noyers sur Cher et Tours (Villes de Saint-Aignan, Montrichard, Bléré, le château de Chenonceau,...) et soutenir les activités locales (clubs sportifs, pêcheurs,..) les acteurs locaux souhaitent que les barrages à aiguilles du Cher navigable soient relevés sur une large période de Pâques à la Toussaint.

Constatant ces exigences contradictoires, les départements 37 et 41 ont souhaité lancer une étude globale visant à faire émerger dans la concertation un parti d'aménagement pour le Cher navigable. Cette étude, dressant la synthèse de celles déjà réalisées sur le sujet par le passé et articulée avec celles relatives à l'élaboration d'un Schéma d' Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le Cher aval, doit conduire à identifier et mettre en perspective les différents projets sur le territoire, dans un contexte réglementaire strict. Elle visera également à apporter une réponse à la question ouverte de la domanialité.

De façon pratique le syndicat met en place une passe à anguilles sur le barrage de Civray, permettant au plan d'eau de Chenonceau d'être à niveau dès le mois de juin. Si cette opération expérimentale s'avère concluante, notamment en terme de pérennité, elle pourra être étendue dès 2013 à d'autres ouvrages. Le CG37 propose de financer cette opération (estimée à 10 000€)

L'aménagement d'une passe à poissons multi-espèces peut d'ores et déjà être préparé. Sous réserve de financement elle pourrait être mise en service pour le printemps 2014.

Avec l'engagement des différents partenaires dans la démarche proposée l' Etat accepterait un compromis transitoire sur les dates de relevage des barrages à aiguilles, **dès le 25 mai pour le barrage de Civray et à compter du 22 juin pour l'ensemble des autres barrages.**

NDLR : l'association des Amis du Cher salue ici les engagement cités plus haut qui vont dans le bon sens. Enfin , pour nous, il ne s'agit pas de restreindre l'objectif comme étant la valorisation de l'existant mais d'aller vers un véritable développement touristique, c'est à dire multiplier l'offre et les activités fluviales et fluvestres dans la vallée du Cher navigable et justifiant ainsi la sauvegarde des barrages du Cher.

Encore une fois, on soulignera qu'aucun raisonnement viable ne peut étayer ces dispositions, même partiellement positives ; pourquoi ? Parce que les poissons migrateurs « devraient » passer tous les barrages en aval de Civray, ce qui est loin d'être démontré notamment dans les premiers barrages en remontant à partir de la confluence, et devraient ensuite « s'arrêter » au pied du barrage de Civray en décrétant simplement que c'est ainsi.

Qu'on nous dise que c'est pour des intérêts locaux d'exploitation de bateaux à passagers , alors oui nous le comprenons, mais que ce soit pour des raisons scientifiques ?, alors là il faudra nous le démontrer.

Pour terminer : on ne voit pas pourquoi cette « expérimentation » de passe à anguilles ne fonctionnerait pas, étant par ailleurs en France et en Europe déjà validée. Les obstacles administratifs étant déjà suffisants pour atteindre un objectif relativement facile, on ne saurait cautionner un autre obstacle hypothétique. Supprimons nos craintes. Ne les transformons pas systématiquement par des freins et nous avanceront plus vite tous ensemble.



UNE MOTION POUR GERER LES BARRAGES DU CHER

3 avril 2012 : Le conseil communautaire de Bléré Val de Cher, par la voix de Jean-Pierre Pestie, conseiller municipal d' Athée sur Cher soumettait au vote de l'assemblée une motion sur la gestion des barrages du Cher « une motion préventive afin d'éviter une manifestation comme l'an dernier alors que le Cher était au plus bas »

MOTION : Durant la période de sécheresse du printemps 2011, faute de disposer de passes à poissons migrateurs, les barrages sont restés baissés et le Cher canalisé, en certains endroits, a été réduit à un filet d'eau; Tout usage de l'eau est devenu impossible et le stress hydrique prolongé a exercé des effets dévastateurs sur la ressource halieutique sédentaire. Cette situation, qui avait soulevé l'indignation des élus et de tous les usagers, pourrait se reproduire en 2012, les conditions climatiques s'inscrivant dans une trajectoire identique à celle de l'an passé.

Les élus de la CCBVC ne peuvent admettre que la gestion du cours d'eau soit faite au seul profit des poissons migrateurs au mépris des considérations économiques les plus élémentaires. Les barrages ont été construits pour réguler le débit. Relevés ils constituent une réserve d'eau superficielle de 6 millions de m³, indispensable durant les périodes d'étiage critiques. Ils permettent également d'alimenter les nappes alluvionnaires.

Dans les circonstances actuelles, nier l'utilité des barrages en laissant s'écouler à la mer les trop rares eaux de pluie, serait irresponsable. Au nom du principe de précaution inscrit dans la constitution et du principe de l'équilibre des usages, inscrit dans la loi sur l'eau de 2006, les élus de la CCBVC demandent aux services préfectoraux d'autoriser la remontée des barrages dans les plus brefs délais.

Alain Kerbriand-Postic, conseiller général du canton chargé de ce dossier, rappelait les derniers accords obtenus des services de l'Etat: barrages relevés plus tôt, celui de Civray au 20 mai , la construction d'une passe à anguilles et d'une passe à poissons sur ce dernier, barrages baissés au 15 novembre au lieu du 15 octobre ainsi que le lancement d'une étude sur l'aspect économique et touristique de la vallée du Cher. Jean-Pierre Pestie y opposant alors la préservation de la ressource en eau, la motion a été votée à l'unanimité.

Notre association décerne une symbolique aiguille d'or à la CCBVC et à JP Pestie pour leur courage à dire la vérité face à ce problème. Souhaitons que d'autres Communautés de communes suivent le même chemin et la même logique.

Pour notre part, nous avons adressé un courrier à chaque Préfet leur demandant de remonter les barrages au plus tôt, pour les mêmes raisons et pour tous les usages.

POUR UN FONCTIONNEMENT EFFICACE : LA REPARTITION DES FONCTIONS ET DES TÂCHES

La répartition entamée sous la mandature de Roger-Bernard Bouyrie s'intensifie sous celle de Lionel Chanteloup pour un fonctionnement réparti de façon équitable et en fonction des aspirations et compétences de chacun des membres élus ou co-optés. Si le président est à la tête de la hiérarchie dans tous les cas de figure, il a tenu à répartir un certain nombre de responsabilités au sein du conseil d'administration dont voici la dernière mise à jour et complète les membres élus du bureau:

- Responsable communication, rédaction de la lettre d'information et webmaster : Roger-Bernard Bouyrie
- Directeur de la publication : Lionel Chanteloup
- Comité de lecture : Lionel Chanteloup, Jean-Paul Caffin, Michelle Bouyrie, Jacques Voisin, Pierre Lelièvre
- Délégué auprès de l'ANPEI (Association Nationale des Plaisanciers en Eaux Intérieures) : Pierre Lelièvre

- Délégué auprès de VOILE DE LOIRE : Pierre Lelièvre



- Veille sur le Net : Jean-Michel Daluzeau
- Délégué auprès de l'ARECABE : Lionel Chanteloup, assisté de Roger-Bernard Bouyrie (à confirmer)
- Délégué auprès de l'Entente des Canaux du Centre : Lionel Chanteloup , assisté de Pierre Lelièvre et Jean- Luc Pailler (à confirmer)
- Délégué auprès des navigants : Roger-Bernard Bouyrie
- Responsable du projet signalisation des berges : Lionel Chanteloup
- Responsable du projet passe à anguilles : Lionel Chanteloup, assisté de Jean-Paul Serrault et JM Laubie.
- Responsable des documents de navigation : Roger-Bernard Bouyrie
- Responsable de Cher en Fête en soutien à Lionel Chanteloup : à définir
- Responsable des manifestations : Jean-Luc Pailler (à confirmer)

HOMMAGE A GILLES GUIGNARD



Gilles Guignard, ancien maire de Chisseaux, nous a quittés. C'est avec une profonde émotion que nous avons accueilli cette nouvelle. Il a été pour nous notre maître à penser en ce qui concerne l'avenir du Cher navigable en accueillant sur sa commune le premier bateau à passagers « La Belandre ». Il était membre d'honneur de notre association et nous avons toujours eu des relations très positives et amicales. Nous n'oublierons pas sa bonne humeur et sa capacité à dire les choses avec franchise. Ancien président du syndicat du Cher canalisé d'Indre et Loire, puis vice-président sous la mandature de Yvon Thalineau, il a été le moteur de la réhabilitation du Cher canalisé à la navigation de plaisance. Nous pouvons affirmer aujourd'hui que si la majorité de nos élus avaient eu la même détermination à cette époque, nous aurions avancé à grand pas. Tous les amis du Cher se joignent à moi pour le saluer une dernière fois et présenter à ses proches nos vives condoléances.

Roger-Bernard Bouyrie

CLINS D'OEILS

En mars 2009, la Tribune de Tours écrivait « Des écluses à poissons pour mieux naviguer ». Jacky Marquet, vice-président du Cher canalisé précisait qu'il était favorable à l'installation d'une dizaine de passes à poissons, nous confortant ainsi dans notre démarche. Il avait estimé alors qu'il faudrait 28 millions d'euros ! Nous rassurons nos lecteurs car nous avons des exemples à 85000 euro par passe à poissons. La surenchère vient de toujours plus d'études et des marchés publics dans lequel les entreprises privées font des marges prohibitives.

Des exemples démontrent que la destruction des barrages relève de la même méconnaissance et du même mépris du travail de nos ancêtres que l'était l'arrachage des haies il y a quelques années: nous replantons ces haies aujourd'hui à l'aide de l'argent public!

2,1M€ budgétisés par le CG de la Sarthe pour la construction de 7 passes à poissons, c'est un autre exemple. Ca fait cher tout de même pour la remontée des poissons dont personne ne s'est vraiment inquiété de savoir combien vont remonter les cours d'eau concernés. Ca va finir par faire cher le kilo d'Aloses.

Pierre Lestoquoy, président du syndicat du Cher a précisé les axes du syndicat au nom des 20 communes qu'il représente de Tours à Bourré lors d'une rencontre en décembre dernier à Saint-Aignan: Préservations, conservation, animation du patrimoine unique en Europe par le développement économique de la vallée.



L'évacuation de la pollution par l'arasement des barrages coûte moins cher (à qui?) que le traitement de celle-ci à sa source. Il faut bien comprendre également que le traitement à la source serait financé par les pollueurs, alors que le coût de l'arasement des barrages est supporté par les collectivités !!!

La micro-maintenance c'est quoi ? C'est la somme de toutes petites interventions de routine qui sont bien souvent au bénéfice de la pérennité des équipements. C'est par exemple un coup de peinture sur les parties à protéger, une touche de graisse par là, un boulon à changer, etc. et c'est ce que font les agents du syndicat chaque année. Nous aussi nous pouvons apporter notre pierre; c'est ainsi que nous avons récemment désinfecté l'armoire électrique du ponton de Nitray de ses insectes nuisibles et réparé la serrure de la porte suite à du vandalisme. La porte tenait provisoirement avec du scotch. L'association n'a pas qu'une facette revendicative; elle peut offrir ses services et devenir partenaire en cas de besoin.

DU NOUVEAU POUR LES NAVIGANTS

Le syndicat du Cher s'est engagé dans un processus d'amélioration de la signalisation de la navigation pour tous les utilisateurs du Cher canalisé (in-extenso dans le dossier N° 3-23 service environnement)

Aménagements prévus dans le 37 et le 41 pour un coût global de 52 000€ dont 26000 pour l'Etat, 10920 pour le CG37, 4680 pour le CG41, 10400 pour le syndicat. Le CG37 propose 10920€ pour le syndicat.

Ceci devrait être effectif dès la prochaine saison touristique. Il est axé principalement pour pérenniser et développer la pratique touristique du canoë-kayak.

OPERATION T-SHIRT : ON EN REDEMANDE !

Depuis plus d'un an maintenant nous avons été sollicités pour avoir des T-SHIRT avec notre logo.

Nous avons donc lancé une opération T-shirt au logo de notre association. Celle-ci semble rencontrer un succès mérité mais les commandes arrivent lentement. La date limite est repoussée au premier mai pour les commandes. La mise à disposition pour le seconde quinzaine de mai; **RAPPEL : deux versions : le BLEU ROYAL et le BLEU NAVY** disponibles en toutes tailles au **prix unitaire de 12 euro pour les adhérents.**

Le formulaire est à renvoyer au trésorier avant **le 1 mai dernière limite**, date à partir de laquelle nous passerons commande. Les prix ont été ajustés pour le meilleur rapport-qualité/prix. Merci de nous faire confiance.

Sites internet : www.amis-du-cher.org
Contact : amis.du.cher@sfr.fr

www.amis-du-cher.fr
Rédaction : infos@amis-du-cher.fr

Tel Président : 02 47 23 56 77